

Inauguration

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION
IMMEUBLE JACQUES THORIN
12 AVRIL 2019



Communiqué de presse

Abymes le 8 avril 2019

CGSS Guadeloupe : En marche vers la transition énergétique

Le vendredi 12 avril 2019, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe inaugure son installation photovoltaïque en autoconsommation au sein de son bâtiment Jacques THORIN, situé ZAC de Dothémare aux Abymes.

A l'heure où le réchauffement climatique fait l'objet de toutes les attentions, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe a souhaité mettre en œuvre une installation photovoltaïque en autoconsommation sur le bâtiment « Jacques THORIN », sans stockage ni vente d'énergie au réseau public.

Installé dans un bâtiment répondant aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale), ce type d'équipement permet d'utiliser de façon permanente une énergie abondante et inépuisable sous nos latitudes, ne générant ni gaz à effet de serre, ni déchet.

En 2016, ce programme a été lauréat d'un appel à projet lancé conjointement par le FEDER (Fonds européen de développement régional), l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et le Conseil Régional de la Guadeloupe.

Mené de bout en bout par les équipes de la Direction du Patrimoine et du Programme de Relogement (DPPR), en collaboration avec DAC Antilles, ce projet, d'un montant de 165 000€ TTC a été financé à hauteur de 80%, taux maximum d'aide publique autorisée, représentant 122 000 €.

L'installation est opérationnelle depuis le 12 décembre 2017. 16 mois après la mise en service de la centrale photovoltaïque, nous avons maintenant suffisamment de recul pour affirmer qu'elle tient toute ses promesses.

A ce titre, la performance, l'efficacité énergétique et l'exemplarité de l'installation ont été récompensées par le trophée FEDER de l'énergie remis en mai 2018 au Mémorial Acte.

Cet équipement, permet à la CGSS d'éviter de rejeter dans l'atmosphère 92 tonnes de CO² chaque année, soit l'équivalent de 75 voitures personnelles parcourant 10 000 Km. La production d'énergie solaire couvre 23 % des besoins de l'immeuble

Avec ce premier pas, la CGSS a initié une démarche globale de mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur ses bâtiments. Ainsi, elle a fait l'acquisition en VEFA d'un bâtiment faisant partie d'un ensemble dénommé Quatr'Ailes, équipé de panneaux photovoltaïques. Un autre projet, de grande envergure, soutenu par la Région et le FEDER est en cours pour le siège « Espace Amédée FENGAROL ».

Inauguration

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION
IMMEUBLE JACQUES THORIN
12 AVRIL 2019



En ayant de plus en plus recours à l'énergie solaire, la CGSS participe activement à l'augmentation de la part de cette énergie propre dans le mix énergétique de Guadeloupe.

Zoom sur les chiffres clés

- ✓ Coût Opération : **165.000 € TTC**
- ✓ Puissance photovoltaïque installée : **82 kWc** (kilowatt-crête)
- ✓ Montant total subventions : **122.000 €**

{	FEDER : 91.500 € (60%) Région : 15.250 € (10%) ADEME : 15.250 € (10%)
---	--
- ✓ Energie solaire mesurée en 2018 : **120 000 kWh**
- ✓ Différentiel énergie achetée au réseau de 2017 à 2018 : **160 MWh (↘23%)**
- ✓ Economie générée de 2017 à 2018 : **26.000 € (↘26%)**
- ✓ Retour sur investissement **< 2 ans**